

COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2021

Date de la séance : 6 décembre 2021

Date d'affichage : 7 décembre 2021

Membres en exercice : 15

Membres présents : 12

Votants : 12

L'an deux mille vingt et un, le six décembre à 20h15, le Conseil municipal de la commune des Fontenelles, légalement convoqué le vingt-six novembre deux-mille vingt et un, s'est réuni à la salle du club, compte tenu des circonstances sanitaires, sous la présidence de M. Eric CLEMENCE, Maire.

Etaient présents : Mr Eric CLEMENCE, Mme Marie-Noëlle PERROT, Mr Thierry HOUSER, Mme Malika BOUKARINE, Mr Nicolas GIRARDOT, Mr Michael HOUSER, Mr Thierry MAMET, Mme Marie-Pierre PARRENIN, Mme Béatrice PRETTE, Mr Raphaël RELANGE, Mr Jérôme RONDOT

Absents excusés : Mr Roland GAUME, Mme Marion JANIN-MANIFICAT, Mme Sylvie PAGNOT

Absents non excusés : Néant

Secrétaire de la séance : Mr Raphaël RELANGE

Approbation du compte-rendu de la séance du 25 octobre 2021

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le procès-verbal du conseil municipal en date du 25 octobre 2021.

Modification ordre du jour

A la demande de M. le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la modification de l'ordre du jour soit

La suppression du point suivant :

- Voies douces (CCPR)

L'ajout du point suivant :

- Opération Limitox du Syndicat Mixte

1° MANDATEMENT SUR LES CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2022 BUDGET GENERAL

Cette demande est faite afin de pouvoir continuer les investissements en cours ou à lancer courant le 1er trimestre 2022.

Après rappel par M. le Maire de l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales donnant la possibilité d'autoriser l'exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur du quart des crédits ouverts au budget général de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur du quart des crédits ouverts au budget général de l'exercice 2021 non compris les crédits afférents au remboursement de la dette soit 10 297.28 €. Les crédits votés au budget général primitif 2021 aux chapitres 20 et 21 s'élevaient à 41 189.14 €.
- De porter ces crédits ouverts au budget général 2022 lors de l'adoption du budget primitif 2022.
- D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

2° MANDATEMENT SUR LES CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2022 BUDGET BOIS

Cette demande est faite afin de pouvoir continuer les investissements en cours ou à lancer courant le 1er trimestre 2022.

Après rappel par M. le Maire de l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales donnant la possibilité d'autoriser l'exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur du quart des crédits ouverts au budget Bois de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur du quart des crédits ouverts au budget Bois de l'exercice 2021 non compris les crédits afférents au remboursement de la dette soit 1 500 €. Les crédits votés au budget Bois primitif 2021 aux chapitres 20 et 21 s'élevaient à 6 000 €.
- De porter ces crédits ouverts au budget Bois 2022 lors de l'adoption du budget primitif 2022.
- D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

3° MANDATEMENT SUR LES CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2022 BUDGET ASSAINISSEMENT

Cette demande est faite afin de pouvoir continuer les investissements en cours ou à lancer courant le 1er trimestre 2022.

Après rappel par M. le Maire de l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales donnant la possibilité d'autoriser l'exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur du quart des crédits ouverts au budget Assainissement de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur du quart des crédits ouverts au budget Assainissement de l'exercice 2021 non compris les crédits afférents au remboursement de la dette soit 8 750€. Les crédits votés au budget Assainissement primitif 2021 aux chapitres 20 et 21 s'élevaient à 35 000 €.
- De porter ces crédits ouverts au budget Assainissement 2022 lors de l'adoption du budget primitif 2022.
- D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

4° PARTICIPATION AUX FRAIS DE L'EGLISE DU RUSSEY

M. le Maire explique la demande de Mme Rambaud, Maire du Russey, qui souhaite que chaque commune de la Communauté de Communes du Plateau du Russey participe aux frais de fonctionnement de l'église et de la cure puisque chaque commune en a l'utilité. Cette participation s'élève à 1,10€ par habitant.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte cette proposition (non compris les internes du lycée) et autorise M. le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

5° DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET ASSAINISSEMENT

M. le Maire soumet la décision modificative N° 1 sur le Budget Assainissement Fonctionnement pour régler les factures de fin d'année pour un montant de 20 000€ soit :

Augmentation sur crédits ouverts	Chapitre D11 611	sous-traitance générale	20 000€
Augmentation sur crédits ouverts	Chapitre R70 7068	prestations de service	10 000€
	Chapitre R70 70611	assainissement collectif	10 000€

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte cette décision modificative N° 1 au Budget Assainissement Fonctionnement et autorise M. le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

6°OPERATION LIMITOX DU SYNDICAT MIXTE

M. le Maire donne lecture du courrier du syndicat mixte concernant l'opération collective toxiques Limitox 2022-2024. Cette opération a pour objectif de réduire la pollution toxique dispersée d'origine industrielle sur le territoire. Tout cela est possible si les collectivités en charge de l'assainissement collectif s'engagent concrètement dans la gestion des effluents non domestiques. Il est donc demandé aux communes dont au moins une entreprise de priorité 1 (secteur mécanique / traitement de surface) est présente sur le territoire de prendre une délibération afin de garantir l'engagement à minima d'une autorisation de déversement avec les entreprises concernées.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte de donner mandat au Syndicat Mixte Doubs Dessoubre pour intervenir auprès des entreprises raccordées à notre réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales, et pour initier les démarches relatives aux autorisations de déversement, et autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

7°DIVERS

Vestiaires du foot

Enedis est intervenu aux vestiaires du foot pour augmenter le compteur et le passer à 45 ampères.

Réunion PLU

Le mardi 14 décembre à la salle La Campagne aura lieu la réunion publique pour le PLU. Le cabinet d'études demande un contrôle des pass sanitaire à l'entrée. Thierry Mamet se propose d'effectuer ce contrôle.

Demande de subvention

Le Foyer Socio-Educatif du collège René Perrot du Russey demande une subvention pour développer ses activités. Nous ne donnerons pas suite à cette demande.

Commande groupée

Nous adhérons auprès du SYDED au groupement de commandes pour les granulés, et notre contrat arrive à échéance en fin d'année. Décision de renouveler le contrat.

Repas des anciens

Le repas des anciens, initialement prévu le samedi 18 décembre, est finalement annulé vu l'évolution de la pandémie.

Excuses

Pour s'excuser d'une absence à une réunion, il convient dorénavant de prévenir le secrétariat de mairie uniquement.

Bulletin municipal

La commission va se réunir autour du 10 janvier pour prévoir une parution. La mise en page sera dorénavant assurée par la secrétaire de mairie.

Eglise

Problème de chaudière à l'église des Fontenelles : M.le Maire va prendre contact avec les arts sacrés.

Budget 2022

La commission finances va se réunir prochainement afin d'avancer sur le projet de la station d'épuration.

Tour de table

- Remerciements de l'école de bonnetage pour la subvention

- Les trottoirs sont enneigés le matin devant les arrêts de bus...

RAPPEL DES DELIBERATIONS PRISES

1. Mandatement sur les crédits d'investissement avant le vote du budget 2022, budget général
2. Mandatement sur les crédits d'investissement avant le vote du budget 2022, budget bois
3. Mandatement sur les crédits d'investissement avant le vote du budget 2022, budget assainissement
4. Participation aux frais de l'église du Russey
5. Décision modificative n°1, budget assainissement
6. Opération Limitox du Syndicat Mixte

La séance est levée à 22h15

Fait en séance les jours, mois et an susdits

Le Maire

Eric CLEMENCE

